

RESOLUTION

Assises des Personnes en situation de Handicap 31 mai 2018 – Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Solimut Mutuelle de France a fait le constat auprès de certains de ses adhérents, notamment au travers des demandes d'aides et de secours, d'un accroissement des difficultés concernant l'accès aux soins des adhérents en situation de handicap.

Pour ces raisons, nous avons posé les bases d'une action coordonnée en organisant « Les 1^{ères} Assises des Personnes en situation de Handicap ». Elles se sont tenues le 31 mai 2018, en partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et les Associations partenaires.

L'ensemble des participants présents, souhaite contribuer à une ambition de « Progrès Social », du « Droit à la Santé pour Tous ».

Dans la continuité de leur engagement au quotidien, ils renouvellent leur volonté d'œuvrer afin que les questions Sociales et de Santé des personnes en situation de handicap soient au cœur des débats, et que priorité soit donnée, pour résoudre les obstacles au droit à la santé pour tous.

Ensemble donc nous rappelons nos engagements :

DROIT A LA SANTE POUR TOUS

- Permettre à l'ensemble des personnes en situation de handicap d'accéder « au Droit à la Santé », quel que soit leur handicap.
Cela passe notamment par la sensibilisation et la formation du corps médical et paramédical, et par une réduction des « Restes à Charges ».

DROIT A LA SCOLARITE

- Scolariser les enfants en situation de handicap et mettre en place une collaboration entre l'école ordinaire et spécialisée, avec une formation des équipes éducatives.

DROIT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Développer les dispositifs de formation professionnelle des jeunes et des adultes en milieu professionnel ordinaire.

DROIT AU TRAVAIL

- Créer suffisamment de places en établissements de travail protégés, et développer l'insertion professionnelle en milieu ordinaire.

DROIT A L'ACCESSIBILITE

- Développer le principe d'accessibilité et de signalisation universelle pour les personnes en situation de handicap, dans tous les milieux de vie, (habitat, travail, école, transport, santé...)

DROIT AU DEVELOPPEMENT DE LA VIE SOCIALE

- Permettre aux personnes en situation de handicap, de réellement accéder à des activités de loisir, de culture, et de sport, permettant le développement de leur vie sociale.

DROIT A L'ACCUEIL DES AINES

- Prendre en compte, le phénomène de vieillissement souvent précoce, pour créer les conditions de solutions d'accueil adaptées, basées sur un véritable projet de vie.

DROIT DES AIDANTS

- Reconnaissance du rôle de «l'Aidant», affirmation de ses droits sociaux et de ressources, avec des aménagements d'horaires, et un soutien psychologique.

Des pistes de travail ont aussi nourri nos échanges. Nous souhaitons les rappeler pour marquer notre vigilance sur leur évolution :

- Le besoin de coordination des actions : nécessité de sortir de la segmentation existante (organisationnelle, budgétaire).
- La prise en compte du projet de vie de la personne handicapée, de ses attentes, en fonction notamment de son âge. C'est un citoyen comme les autres.
- La mise en place d'actions de prévention adaptées.
- La prise en compte des conditions de santé au travail, des personnels soignants.

Fait à Marseille, le 31 mai 2018